

Vitré Xe-XIII^e siècle Naissance d'une ville

Il y a bien longtemps que l'illustre historien et vitréen A. de La Borderie s'est penché sur les origines de sa ville¹. Il y voyait le modèle d'une cité féodale bretonne née autour de son château. Sans remettre systématiquement en cause ce qu'il a établi, force est de reconnaître que les recherches longtemps inexistantes ont, ces dernières années, quelque peu malmené un certain nombre de ses positions si bien qu'aujourd'hui des approches nouvelles sur l'organisation de la féodalité et, plus globalement, de la société médiévale modifient sensiblement la vision que l'on peut se faire de la naissance de Vitré².

Le dossier de textes, particulièrement fourni, ne s'est certes pas amplifié par de nouvelles découvertes, mais une lecture renouvelée des magnifiques fonds du prieuré Sainte-Croix de Marmoutier et du prieuré Notre-Dame appartenant à Saint-Melaine de Rennes est à entreprendre³. Les chartes focalisent trop sur une lecture très monastique des réalités médiévales. Un certain nombre de chercheurs ont, ces derniers temps, repris, partiellement, le cas vitréen, l'un des plus intéressants parmi les grandes baronnies de haute-Bretagne. J.-C. Meuret, dans son étude des marches, effleure assez largement le sujet en mobilisant les apports de l'archéologie et, surtout, la famille de Vitré se place au cœur des travaux de M. Brand'honneur⁴.

¹ LA BORDERIE, A. de, «La ville de Vitré et ses premiers barons», *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XVIII, 1865, p. 433-447 ; «Les paroisses de Vitré. Leur origine et leur organisation ancienne», *Association bretonne*, 1876, Session de Vitré, p. 97-158.

² Il faut cependant prendre en compte un article important : BOURDE DE LA ROGERIE, Henri, «Les fondations de villes et de bourgs en Bretagne du XI^e au XIII^e s.», *MSHAB*, t. IX, 1928, p. 69-106.

³ Fonds de Sainte-Croix, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 6 H 34 et fonds La Borderie, 1 F 544 et 1625 (copies) ; cartulaire de Saint-Melaine, Bibliothèque municipale de Rennes, Ms 271, copie Arch. dép. Ille-et-Vilaine. Un certain nombre de pièces sont publiées par Dom Morice et La Borderie ; FORGET, Patrice, *Un prieuré-bourg breton. Sainte-Croix de Vitré (1060-1789)*, DES, Faculté de droit, Rennes, 1963, 153 p.

⁴ MEURET, Jean-Claude, *Peuplement, pouvoir et paysage sur la marche Anjou-Bretagne des origines au Moyen Âge*, Laval, 1993 ; BRAND'HONNEUR, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes, habitat à motte et société chevaleresque (XI^e-XIII^e siècles)*, Rennes, 2001.

En ce qui me concerne, j'ai souvent croisé le sujet et cette communication tient compte d'un certain nombre de travaux de maîtrise de mes étudiants⁵.

Outre les textes abordés à la lumière d'autres questionnements, le travail sur le cadastre, la recherche archéologique ont fait évoluer notre vision de la naissance de Vitré. D'ailleurs, il ne faut pas, comme La Borderie, isoler ce cas mais l'envisager dans l'ensemble du phénomène de développement de la société féodale. La ville s'insère parfaitement dans un processus général de mise en place de petits centres urbains largement assis sur la puissance châtelaine d'un baron⁶. Cependant, il n'y a pas obligatoirement naissance ex nihilo, pas plus que la présence du château ne crée à tout coup une ville. À partir de la forteresse et du pouvoir qu'elle représente, par la soudure progressive des éléments divers et a priori disparates, se crée une communauté humaine qui constitue une vraie ville mais qui n'est perçue comme une entité que bien plus tard. C'est à l'étude de ce processus, plus qu'à l'examen approfondi de Vitré, pris comme exemple particulièrement riche, que cette communication est consacrée.

Un passé retrouvé ?

Vitré appartient incontestablement à la famille des villes castrales fort commune dans l'Ouest. Pour autant, la question de la création urbaine n'est pas résolue. En effet, si le château constitue un élément majeur dans l'élaboration d'une ville, tous les châteaux n'en créent pas une. Il importe donc de comprendre par quel processus s'enclenche le phénomène car, à l'origine, le châtelain ne cherche pas à fonder une ville au sens où nous l'entendons aujourd'hui. D'autres éléments interfèrent et différents facteurs sont à l'œuvre.

Le modèle de La Borderie

S'appuyant surtout sur les chartes du prieuré Sainte-Croix de Marmoutier, dossier majeur riche des pièces les plus anciennes, La Borderie fait de la création du château le point de départ de l'agglomération vers le milieu du XI^e siècle. L'établissement d'un grand baron,

⁵ PICHOT, Daniel, *Le Bas-Maine du x^e au XIII^e siècle : étude d'une société*, Laval, 1995 ; *Le Village éclaté, habitat et société dans les campagnes de l'Ouest au Moyen Âge*, Rennes, 2002. Maîtrises de Rennes 2 : HÉNOT, Aurélien, *Les moines, le châtelain et les hommes : le rôle politique et social des prieurés de Marmoutier près de Gahard et dans les seigneuries de Fougères et de Vitré (XI^e-XIII^e.)*, 1998, 190 p. ; GUILLIMIN Sandrine, *Vitré, évolution d'une ville médiévale et préservation de son patrimoine*, 2002, 2 vol.

⁶ CHÉDEVILLE, André et TONNERRE, Noël-Yves, *La Bretagne féodale (XI^e-XIII^e siècle)*, Rennes, 1987, p. 392-413.

Rivallon de Vitré, par le duc s'insère dans un grand plan de défense des frontières bretonnes. Vitré se présente, avec Fougères, La Guerche, Châteaubriant, comme un des chaînons de la ligne de défense bretonne garante de l'indépendance. Autour de la puissante forteresse se développe alors une agglomération totalement nouvelle qui défend l'accès du duché. Vitré s'affirme comme une ville féodale et bretonne.

Cette vision s'inscrit totalement dans les conceptions «nationales» de son auteur concernant le développement d'une entité bretonne forte. L'opération ne doit rien aux Francs et doit être considérée comme purement bretonne, il ne peut donc y avoir eu quelque chose auparavant. Au congrès de l'Association bretonne tenu à Vitré en 1876, La Borderie affirme : «[...] dans toutes les fouilles, tranchées et mouvements de terre, qui se sont faits depuis vingt ans à Vitré, tant pour l'établissement du chemin de fer et des nouvelles routes et rues, que pour la démolition et reconstruction d'un grand nombre de maisons particulières, on n'a pas découvert un seul objet de l'époque gallo-romaine... Comme toutes les villes féodales, elle a donc commencé par un château »⁷. Une telle affirmation a longtemps été retenue ; aujourd'hui pourtant, des doutes se font jour.

Une agglomération antérieure ?

Un certain nombre d'indices ébranlent l'édifice intellectuel. Sans revenir aux vieilles légendes encore publiées au début du XIX^e siècle évoquant un siège par Jules César ou l'existence d'un temple dédié à Cérès, des témoignages d'une occupation humaine ancienne peuvent être identifiés⁸. Une vaste nécropole du haut Moyen Âge mais non localisée aujourd'hui a été fouillée en 1863. Une centaine de tombes, en coffres essentiellement, avec quelques sarcophages a été mise au jour⁹. À cette époque, l'association directe avec un habitat est peu probable mais un groupe humain non négligeable devait exister à proximité. Il n'est pas impossible d'y voir la succession d'un établissement gallo-romain ; *Vitriacus*, toponyme construit sur un nom d'homme désignerait une *villa* et le fait pourrait être confirmé par la découverte de quelques témoi-

⁷ LA BORDERIE, A. de, «L'origine des paroisses...», *op. cit.*, p. 98.

⁸ Ces constructions légendaires pourraient faire l'objet d'une étude mais à un tout autre titre : DU BOIS, L., *Vitré, essai sur l'histoire de la ville et de ses seigneurs jusqu'à la Révolution*, Paris, 1839, rééd., Rennes, 1991, 143 p.

⁹ Une synthèse des éléments de critique est opérée dans BRAND'HONNEUR, Michel, *op. cit.* L'auteur reprend les travaux de GUIGON, Philippe, *Les sépultures du haut Moyen Âge en Bretagne*, Rennes, 1994, p. 61 ; LEROUX, G. et PROVOST, A., *L'Ille-et-Vilaine, Carte archéologique de la Gaule*, t. 35, Paris, 1991, art. Vitré ; J.-C. MEURET reprend le dossier dans son ouvrage : *Peuplement...*, *op. cit.*, p. 315-316.

gnages archéologiques gallo-romains¹⁰. L'ampleur de la nécropole permettrait d'envisager aussi un *vicus* : une petite agglomération¹¹.

D'autres éléments viennent étayer une probable ancienneté. La commune de Vitré est fort étendue, 3 720 hectares, et a sans doute été amputée par des créations de paroisses. Un tel chiffre ne correspond pas à une paroisse castrale, en règle générale fort restreinte. L'ensemble des dédicaces d'églises et de chapelles renvoie aussi au haut Moyen Âge. Notre-Dame, en fait Sainte-Marie dans les chartes, est desservie par un collège de chanoines quand elle apparaît dans les textes du XI^e siècle. La Borderie en fait automatiquement une création du seigneur de Vitré suivant le modèle de Fougères¹². Le fait n'est pas impossible mais ce personnage n'est que tardivement le maître sur place et n'a sans doute pas, dans la première moitié du siècle, l'autorité nécessaire pour le faire à son profit. M. Brand'honneur met en avant le patrimoine très important qui suggère une fondation comtale du X^e siècle. Quoi que l'on pense, cela incite à y voir un sanctuaire ancien.

La question se complique du problème de la coexistence de deux dédicaces à sainte Marie et saint Pierre. La Borderie n'y voit qu'une seule église, expliquant que le vocable de Saint-Pierre s'applique de préférence à l'aspect paroissial. Un acte de 1070-1075 semble pouvoir être interprété en ce sens, il évoque *parochiarum Sanctae Mariae et Sancti Petri* mais en 1158, une notice précise que l'*ecclesia beatae Mariae de Vitreio* possède *ecclesia sancti Petri et ecclesia sancti Martini in eadem villa sitae* et la bulle de confirmation du pape Lucius III en faveur de Saint-Melaine précise quelques années plus tard : *Ecclesiae Sanctae Mariae de Vitreio cum omnibus appendiciis suis, ecclesiam Sancti Petri, ecclesiam Sancti Martini in eadem castro*¹³. Par ailleurs, l'église Saint-Pierre est dite *mater ecclesia*, ce qui signifie sa position prépondérante sur la paroisse¹⁴. On peut donc avoir deux dédicaces anciennes mais cela autorise à envisager le souvenir de deux oratoires distincts : Sainte-Marie et Saint-Pierre dont la poterne du même nom, proche de l'église Notre-Dame aujourd'hui,

¹⁰ LEROUX, G. et PROVOST, A., *op. cit.*, p. 260-261.

¹¹ BRAND'HONNEUR, Michel, «Le lignage, point de cristallisation d'une nouvelle cohésion sociale. Les Goranton-Hervé de Vitré aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles», *MSHAB*, t. LXX, 1993, note 49.

¹² LA BORDERIE, A. de, *op. cit.*, p. 99. Le seigneur de Fougères, comme beaucoup de seigneurs châtelains, a d'abord fondé une collégiale : SONREL, Anne, *Fougères et Craon : deux grandes familles face au pouvoir princier (milieu XI^e-milieu XII^e siècle)*, mémoire de maîtrise, Rennes 2, 2004.

¹³ LA BORDERIE, A. de, *op. cit.*, pièce justificative n°1 ; Dom MORICE, *Preuves*, col. 630 ; Cartulaire de Saint-Melaine, Rennes, Bibliothèque municipale, Ms 271, fol. 209, (1185) publié dans RAMACKERS, Johannes, *Papsturkunden in Frankreich, neue folge, Touraine, Anjou, Maine und Bretagne*, Göttingen, 1956, n° 216.

¹⁴ LA BORDERIE, A. de, *op. cit.*, pièce justificative n°5.

garderait peut-être le souvenir¹⁵. C'est alors un groupe ecclésial du haut Moyen Âge qui se dessine. À ce premier constat d'importance, s'ajoutent d'autres dédicaces : l'église Saint-Martin dont le nom ne doit rien à Marmoutier, est établie sur la paroisse et le système complexe de curés alternatifs avec Notre-Dame souligne sans doute l'ancienneté et la dignité du sanctuaire. Sainte-Croix et Saint-Blaise, chapelle du cimetière prieural, peuvent rappeler le souvenir d'oratoires antérieurs et une chapelle au pied du château était dédiée à saint Julien¹⁶. Un tel ensemble renvoyant aux siècles précédents est pour le moins troublant.

Enfin, M. Brand'honneur a mis en lumière le lignage des Goranton-Hervé solidement implanté à Vitré. Il détient de nombreux droits et coutumes sur le château, les foires, à Vitré même et sur nombre d'églises et terres des alentours. L'importance et la qualité de ces biens en font les représentants d'une aristocratie locale fort ancienne qui a peut-être fondé son patrimoine sur le fisc et l'exercice de charges publiques et qui, par mariage, est alliée aux grandes familles châtelaines¹⁷. Au XI^e siècle, l'un d'eux est dit *nobilis* et le lignage est, au début du XI^e siècle, une puissance dotée d'une influence certaine qui participe à la domination châtelaine¹⁸.

Sans pouvoir affirmer avec certitude l'existence d'une agglomération antérieure, un faisceau d'indices très convergents incline cependant à mettre fortement en doute la naissance *ex nihilo* de Vitré au XI^e siècle. Le château est venu s'associer, comme c'est souvent le cas, à un habitat pré-existant, difficile à préciser dans ses formes. Il l'a sans doute dynamisé dans le cadre de la réorganisation de l'habitat discernable à l'aube des temps féodaux ce qui oblige à considérer un espace élargi¹⁹.

L'essor de la région

La ville de Vitré s'insère dans un espace dont la cohérence et le dynamisme frappent dès l'abord et son développement s'est enraciné dans la domination de cet espace. Elle semble au cœur d'un vieux pays, préexistant à l'an mil. M. Brand'Honneur propose d'y reconnaître un *pagus*

¹⁵ L'appellation Notre-Dame nous renvoie au Moyen Âge central, mais la dénomination latine, *Beatae Mariae* peut remonter très haut dans le temps d'autant plus qu'elle est associée à saint Pierre.

¹⁶ GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé historique du diocèse de Rennes*.

¹⁷ BRAND'HONNEUR, Michel, «Le lignage, point de cristallisation...», *art. cit.* La fortune de cette famille dont les historiens bretons comme Le Baud, trop lié aux Laval et donc aux Vitré, ne parlent pas, apparaît dans les quelques donations qui subsistent d'eux.

¹⁸ Dom MORICE, *Preuves...*, col. 493.

¹⁹ Cf. FOSSIER, Robert, *Enfance de l'Europe*, Nouvelle Cléo, t.1.

*minor*²⁰. Un acte de 1047 situe une donation *in toto Vitriensi territorio* : il s'agit peut-être du territoire du château mais ce n'est pas dit, la référence peut renvoyer à une réalité ancienne comme il en va pour le Vendelais tout proche²¹. En effet, à la même époque, Marcillé est placé *in territorio castri Vitriaci*, assimilé quelques lignes plus loin à une *vicaria*²². Un doyenné d'une vingtaine de paroisses assure la pérennité de cette entité qui sert de base à la châtelainie de Vitré. Sans épouser exactement les mêmes contours, pour des raisons bien compréhensibles, cette dernière y trouve une base pour se déployer. Le pays de Vitré n'est donc sans doute pas une création châtelaine. Le Vendelais, quant à lui, ne donnera pas un doyenné en raison sans doute de l'apparition de Fougères. Une étude menée dans la Bas-Maine renforce cette hypothèse : le doyenné d'Ernée a toute chance de prolonger un *pagus* comme celui de Javron, une *condita* et, au XII^e siècle, des tentatives se font jour pour faire coïncider plus étroitement châteaux et doyennés²³.

La position de toute cette région à la frontière bretonne constitue une autre donnée fondamentale. Nous sommes aux limites de l'ancienne cité des *Riedones* et du diocèse de Rennes. La forte poussée vers l'est de la monarchie bretonne a bouleversé les données territoriales²⁴. Si la *Vita Mervei*, vraisemblablement rédigée dans la seconde moitié du IX^e siècle, indique bien que la limite de la Bretagne est fixée telle que nous la connaissons, entre La Croixille et Saint-M'hervé, à cette époque, la domination bretonne s'étendait jusqu'à la Mayenne²⁵. Le X^e siècle voit le reflux breton s'opérer et alors se rétablit la coïncidence entre diocèse et principauté²⁶. Sans vouloir interpréter totalement la création de Vitré comme élément d'une ceinture de défense dressée par les ducs bretons, il est bien évident que le contexte militaire ne peut être ignoré. Le maître du château contrôle le passage vers Rennes et l'intérêt ducal doit être pris en comp-

²⁰ BRAND'HONNEUR, Michel, *art. cit.*, p. 216-218.

²¹ GUILLOT, Hubert, *Les actes inédits des ducs de Bretagne (944-1148)*, Thèse, Université de Paris II, 1973, ms., n° 53.

²² DOM MORICE, *Preuves*, col. 403. L'application du mot *vicaria* fait débat. Jean-Pierre Brunterc'h pense qu'il renvoie à Vitré, M. Brand'honneur à Marcillé. Nous serions tenté de suivre la première hypothèse, d'autant plus que l'acte est rédigé sous l'autorité de Robert qui se dit de Vitré.

²³ PICHOT, Daniel, «Doyennés et organisation de l'espace au Moyen Âge, le cas du Bas-Maine (XI^e-XIV^e siècle)», à paraître dans MAZEL, Florian dir., *L'espace du diocèse*.

²⁴ CHÉDEVILLE, André et GUILLOT, Hubert, *La Bretagne des saints et des rois (V^e-X^e siècle)*, Rennes, 1984, 2^e partie.

²⁵ BRUNTERC'H, Jean-Pierre, «Géographie historique et hagiographie : la vie de saint Mervé», *Mélanges de l'École française de Rome*, 1983 ; la frontière est marquée par le ruisseau des Ingoliers, aujourd'hui des Épronnières, en Saint-M'hervé, p. 21.

²⁶ CHÉDEVILLE, André et GUILLOT, Hubert, *op. cit.*, chap. IV.

te, l'installation d'un proche de Geoffroy I^{er} dans la région ne relève pas du hasard. Encore faut-il considérer aussi la frontière comme lieu de passage et d'échanges et ne pas s'exagérer l'aspect de marche militaire, profondément forestière et peu peuplée.

À l'orée du XI^e siècle, tout le secteur se montre particulièrement actif. Il n'est pas question d'en développer l'étude mais d'en présenter les conséquences positives sur la croissance de Vitré. L'essor qui caractérise tout l'Occident se manifeste ici par une forte progression démographique qui se traduit à la fois par le développement et la création de villages nouveaux, souvent issus du démembrement des vastes paroisses primitives, telles Le Pertre ou Erbrée²⁷. Le processus qui n'est pas gouverné par les seuls aspects démographiques s'échelonne tout au long des XII^e et XIII^e siècles.

Cependant, l'expansion a commencé antérieurement et il serait utile de voir se multiplier les analyses polliniques telles celle de Landemerais en forêt de Fougères qui indique un défrichement précoce, dès la fin du X^e siècle²⁸. Les textes ne signalent un tel phénomène que plus tard, mais il n'est pas impossible qu'une phase marquée par des essarts individuels paysans, discrets par définition, ait pu commencer tôt. Leur importance est indéniable et se traduit par la multitude des noms de lieux en ière/erie ou ais et aie, largement basés sur des noms d'hommes qui, pour une très large part, sont créés à la période féodale. Les textes livrent aussi des traces de ce travail de mise en valeur : Mondevert et Bréal naissent de défrichements organisés par moines et seigneurs, le premier est l'œuvre conjointe du seigneur de Laval et d'un moine de Marmoutier, le second doit être largement imputé à l'abbaye Saint-Serge d'Angers²⁹.

Les forêts s'éclaircissent, le contrôle de la terre se fait beaucoup plus étroit et la production agricole ne peut que croître, alimentant les marchés et accroissant notablement le revenu des coutumes perçues par les seigneurs. Un tel essor agricole, auquel il faut ajouter le développement des échanges qui empruntent la route de Bretagne, favorise le pouvoir seigneurial et fournit une base incontestable à la puissance urbaine.

²⁷ PICHOT, Daniel, *op. cit.*, Rennes, 2002, p. 108-109.

²⁸ VISET, L., «La tourbière de Landemerais en Parigné (Ille-et-Vilaine, France), étude pollinique», *Lejunia*, nouvelle série, 1989, n° 129, p. 16-26.

²⁹ PICHOT, Daniel, *Le village éclaté...*, *op. cit.*, p. 97-98 ; une synthèse sur les défrichements de cette région : MEURET, Jean-Claude, *Peuplement...*, *op. cit.*, p. 553-555. L'analyse des cadastres anciens a été menée dans le cadre d'un travail de maîtrise en archéologie : CHOLLET, Samuel, *Politique territoriale des seigneurs de Laval sur la marche de Bretagne-Maine (XI^e-XIII^e siècle)*, Rennes 2, 2003, t. 1, p. 188-193 et t. 2, p. 51.

Des traces des péages perçus sur le trafic se repèrent au hasard de notices relatant des dons des Goranton sur les transports et les foires³⁰.

La naissance de Vitré peut donc difficilement être retenue comme une action purement militaire de défense de la frontière, organisée à la période féodale. Sans que l'on puisse établir avec certitude les réalités d'un lointain passé, on ne peut considérer la région comme une marche déserte pendant le haut Moyen Âge et des groupes humains déjà passablement organisés étaient établis. Un début d'agglomération se dessinait peut-être, la convergence des indices conduit à voir avec un nouveau regard les textes «fondateurs».

Le poids seigneurial

Même s'il existait antérieurement des installations humaines, l'action seigneuriale va être déterminante mais sans que le projet urbain soit obligatoirement inscrit. Il s'agit, avant tout, d'exercer un contrôle sur les hommes et l'espace et donc de se doter des moyens nécessaires pour mettre en œuvre une telle politique. Une série classique de fondations va donner corps à un tel dessein, mais au départ il n'y a pas volonté affirmée de créer ou développer une ville.

Un château majeur

Indubitablement, le château joue un rôle majeur et ce n'est pas sans raison que l'on peut parler de ville castrale ; encore faut-il préciser ce que cela signifie. L'acte de fondation de Sainte-Croix, daté entre 1064 et 1076, précise que le prieuré sera construit sur une terre où se situait naguère l'ancien château et un autre acte dit plus nettement «à l'intérieur du circuit du vieux fossé»³¹. Si le nouveau château est bien celui de Robert, il n'en va pas de même pour l'ancien, c'est-à-dire que, sans doute au début du XI^e siècle, le comte a installé sur la pente du coteau de Sainte-Croix, en

³⁰ On peut citer les dons des Goranton-Hervé à Saint-Florent de Saumur sur les marchandises de Saint-Florent transitant par la châtellenie et à Sainte-Croix de leurs coutumes sur les foires : *Quidam nobilis Herveus de Vitriaco dictus cum uxore sua Sezilia donavit Deo et Sancto Florentio pedagium de omnibus rebus ipsius Sancti quae transibunt per castrum Vitriaci et per castellaniam ejusdem castrum* (1055-1070) ; *omnes consuetudines quas habebat in hominibus sancti Martini in terminis feriarum de Vitriaco* (1093) ; Dom Morice, *Preuves*, col. 480, col. 493.

³¹ [...] *ego Robertus de Vitriaco do...illam terram quae est sita juxta castellum meum Vitriacum in qua fuit olim vetus castellum*, Dom Morice, col. 424 ; *Robertus de Vitriaco dederat Beato Martino fossati veteris interiorum ambitum*, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 544, 1, copie par La Borderie de pièces de la Bibliothèque nationale.

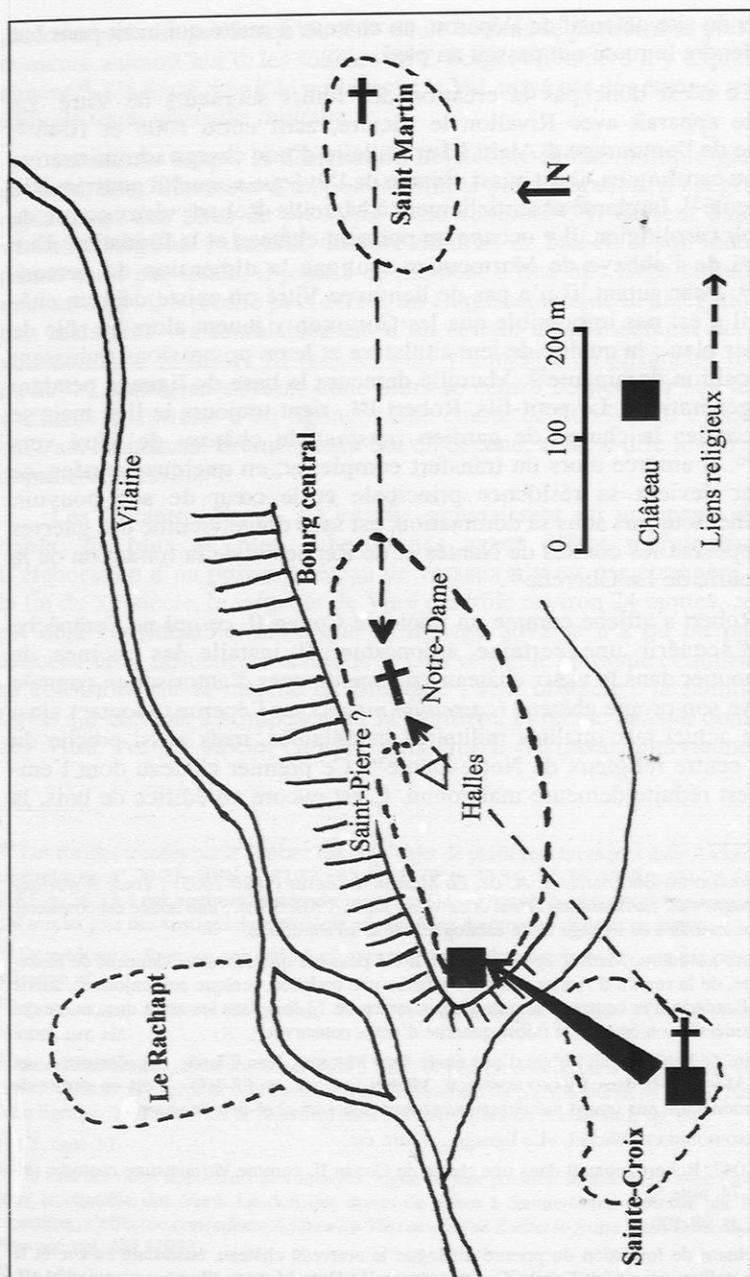


Fig 1. — Schéma de la formation de Vitré

déhors du site défensif de l'éperon, un château à motte qui avait pour but de défendre la route qui passait au pied.

Ce n'est donc pas la création des futurs seigneurs de Vitré. La famille apparaît avec Rivallon le Vicaire, actif entre 1008 et 1040³². Proche de l'entourage d'Alain III et titulaire d'une charge administrative de type carolingien, il est aussi vidame de l'évêque auquel il pourrait être apparenté³³. Implanté essentiellement à Marcillé-Robert, vieux centre de pouvoir carolingien, il y occupe un puissant château et la fondation d'un prieuré de l'abbaye de Marmoutier souligne la dimension du personnage³⁴. Pour autant, il n'a pas de lien avec Vitré où existe déjà un château, il n'est pas impossible que les Goranton y jouent alors un rôle de premier plan : la qualité de leur titulature et leurs possessions trahissent une position dominante³⁵. Marcillé demeure la base du lignage pendant trois générations. Le petit-fils, Robert I^{er}, tient toujours le lieu mais se voit confier la charge de gardien (*custos*) du château de Vitré vers 1047³⁶. Il amorce alors un transfert complet et, en quelques années, ce dernier devient sa résidence principale et le cœur de son pouvoir. Marcillé, toujours sous sa domination, est sans doute victime des guerres qui opposent les comtes de Nantes et de Rennes et de la fondation de la seigneurie de La Guerche³⁷.

Robert s'affiche comme un fidèle de Conan II, ce qui ne l'empêche pas d'acquérir une certaine autonomie. Il installe les moines de Marmoutier dans le vieux château sans mentionner d'autorisation comtale et élève son propre château (*castellum meum*) sur l'éperon, adoptant ainsi le site actuel aux qualités militaires indéniables, mais aussi proche du vieux centre religieux de Notre-Dame³⁸. Ce premier château dont l'emprise est réduite demeure mal connu. C'est encore un édifice de bois, la

³² BERTRAND DE BROUSSILLON, A. de, *La Maison de Laval (1020-1605) : étude historique accompagnée du cartulaire de Laval et de Vitré*, Paris, 1903, 5 vol. ; une notice est consacrée à chaque membre du lignage et un catalogue des actes est dressé.

³³ BRAND'HONNEUR, Michel, *op. cit.*, p. 99. Il est possible que Rivallon vienne de basse-Bretagne, de la région d'Auray comme l'affirme une tradition quelque peu enjolivée, suivie par La Borderie. Par contre, il n'apparaît pas moins de 13 fois dans les actes ducaux, ce qui est considérable eu égard à la faible quantité d'actes conservés.

³⁴ Le site de Marcillé fait l'objet d'une étude dans MEURET, Jean-Claude, *Peuplement...*, *op. cit.*, p. 316-317, et dans BRAND'HONNEUR, Michel, *art. cit.*, p. 98-100 ; c'est un centre de frappe monétaire aux temps mérovingiens et sans doute un chef-lieu de *vicaria*.

³⁵ BRAND'HONNEUR, Michel, «Le lignage...», *art. cit.*,

³⁶ En 1047, Robert apparaît dans une charte de Conan II, comme *Vitreiensium custode*, *ibidem*, p. 74, note 55.

³⁷ *Ibid.*, p. 98-100.

³⁸ La charte de fondation du prieuré distingue le nouveau château, *castellum meum*, et le *vetus castellum* qui ne fait l'objet d'aucun possessif : Dom MORICE, *Preuves...*, col. 424.

Pierre ne sera introduite qu'au XII^e siècle comme le prouvent la porte qui demeure aujourd'hui et les fouilles de P. Forget effectuées il y a quelques années³⁹. Un fossé devait le protéger et le Val, noyé par des étangs, rendait difficile toute offensive militaire.

En même temps, la désignation de Robert évolue. Simple gardien d'abord, donc détenteur d'un pouvoir limité par délégation, il est gratifié rapidement des titres de *princeps* et de *dominus*⁴⁰. Il devient donc un véritable seigneur châtelain, titulaire du droit de ban et, si son indépendance n'est pas totale, il jouit à ce moment d'une très large latitude de manœuvre⁴¹. Il a profité peut-être d'un élargissement de la délégation du ban mais plus vraisemblablement d'un certain affaiblissement du pouvoir comtal à la fin du XI^e siècle, sans vraiment s'en affranchir totalement⁴². Le château devient donc alors le centre de pouvoir sur lequel s'affirme la fortune d'un lignage. Une charte de 1055-1070 évoque le *castrum* mais aussi la *castellania* qui en dépend, c'est-à-dire le territoire dominé et contrôlé⁴³.

Les Goranton-Hervé, à l'inverse, apparaissent sur une pente déclinante, de plus en plus subordonnés avant d'être marginalisés⁴⁴. L'élaboration d'un puissant réseau de vassaux n'y est pas étrangère. Dès la fin du XI^e siècle, le seigneur de Vitré contrôle environ 24 mottes, ce qui est déjà considérable, alors que le lignage adverse n'a pu ou pas su acquérir cette influence essentielle⁴⁵. Une véritable baronnie commence à se construire sur la marche de Bretagne ; seul obstacle : la famille de Laval qui cherche à s'imposer sur la frontière, et même dans le domaine des Vitré. Au XI^e siècle, Gui I^{er}, puis Gui II de Laval interviennent à

³⁹ Les fouilles menées par P. FORGET ont fait l'objet de plusieurs chroniques dans *Archéologie en Bretagne*, n° 20-21, 1978, p. 82-83 ; n° 24, 1979, p. 33-34 ; n° 28, 1980, p. 24-25 ; n° 32, 1981, p. 38-39. Leur emprise limitée n'a pas permis de retrouver le plan du château mais elles ont mis au jour des vestiges du XII^e siècle, témoignage du premier château en pierre.

⁴⁰ Dom MORICE, *Preuves*, col. 405 ; LA BORDERIE, A. de, «Les paroisses...», *art. cit.*, pièce justificative n° 1.

⁴¹ CHÉDEVILLE, André et TONNERRE, Noël-Yves, *La Bretagne féodale* ; BRAND'HONNEUR, Michel, *art. cit.*

⁴² Incontestablement, après son installation à Vitré, Robert est doté de titres seigneuriaux significatifs. Après avoir interprété cela comme un affaiblissement du pouvoir ducal, M. Brand'honneur («Le lignage...») revient sur ce jugement dans sa thèse : *Manoirs et châteaux*, *op. cit.*

⁴³ Cf. note 30.

⁴⁴ Ils font des dons importants aux abbayes, signe de leur position sociale mais avec l'aval ou sous le contrôle des Vitré. Le don des droits de foires à Sainte-Croix effectué par Hervé Goranton, s'effectue *concedente Andrea de Vitreaco atque Rotberto fratre ejus*, Dom MORICE, *Preuves*, col. 481 (1093).

⁴⁵ BRAND'HONNEUR M., *Manoirs...*, *op. cit.*, p. 188-189.

Bréal, sans qu'il soit question des Vitré et le village de Mondevert est créé par l'association d'un moine vitréen et de Gui II vers 1080-1093⁴⁶. Au XII^e siècle, la fondation du château de La Gravelle est une tentative réussie de contrôle de la frontière et les Laval parviennent à imposer une sorte de co-seigneurie sur les forêts et les landes du Pertre, ce que concrétisent bien les donations à l'abbaye cistercienne de Clermont au XIII^e siècle⁴⁷. Malgré tout, cet antagonisme ne bride guère l'expansion vitréenne et renforce peut-être les liens avec les vassaux.

L'encadrement religieux

L'encadrement religieux constitue une nécessité pour un développement urbain autant que pour une véritable puissance châtelaine. Il en existait déjà plus qu'un embryon mais qui va se complexifier, s'approfondir et, sans être vraiment aux mains du seigneur, entrer largement dans son orbite.

Du groupe ecclésial initial ne subsiste que Notre-Dame devenue collégiale, ce qui est tout à fait classique. Cette institution ne provient sans doute pas du lignage des Vitré et le seigneur du château ne peut pas totalement la contrôler. Pourtant, il a besoin d'asseoir son autorité pour de multiples raisons. Il lui importe d'établir des liens spirituels mais aussi politiques avec une abbaye prestigieuse. Il rencontre ainsi la volonté des moines de Marmoutier qui, en ce milieu du XI^e siècle, mènent une stratégie d'implantation dans le grand Ouest et particulièrement en Bretagne en privilégiant la haute aristocratie baronniale. C'est donc tout naturellement que Robert s'adresse à l'abbaye tourangelles mais pour un projet hors du commun, même pour les gens de son rang. Il fonde un prieuré pour 12 moines, chiffre considérable qui le rapproche d'une abbaye ; d'ailleurs y eut-il jamais 12 religieux ?⁴⁸

Vers 1064-1076, la fondation a lieu très solennellement en présence de l'abbé de Marmoutier et de l'évêque de Rennes qui bénit le cimetière, ce qui nous vaut l'une des premières descriptions de cette cérémonie qui se déroule devant un grand concours de peuple enthousiaste⁴⁹. Pour cela le

⁴⁶ CHAUVIN, Yves, *Cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI^e et XII^e s.)*, Angers, 1997, 2 vol., n° 9 et 192 ; BERTRAND DE BROUSSILLON, A., *Maison de Laval*, n° 64, l'auteur situe le lieu en Courbeville par erreur ; LA BORDERIE, A. de, «Origines paroissiales : Mondevert», *Semaine religieuse du diocèse de Rennes*, n° XIV.

⁴⁷ MEURET, Jean-Claude, *Peuplement...*, *op. cit.*, p. 397-399 ; CHOLLET, Samuel, *op. cit.*

⁴⁸ FORGET, Patrice, *Un prieuré-bourg breton*, *op. cit.* ; Dom MORICE, *Preuves*, col. 424-425.

⁴⁹ Une traduction de ce long acte a été publiée par A. Chédeville dans LEBRUN, François, *L'Ille-et-Vilaine de la préhistoire à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, 1984, p. 111-113, reprise dans LAUWERS, Michel, *Naissance du cimetière, lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, 2005, p. 151-152.

seigneur donne le vieux château qui n'est pas vraiment sa propriété pour y installer la communauté qui peut fonder un bourg dans la vieille enceinte. Des biens importants s'ajoutent : terres, étangs, pêcheries, complétés par des exemptions de coutumes. Les vassaux suivent leur maître, plus ou moins sollicités sans doute, et Sainte-Croix ne tarde pas à prospérer. Ce prieuré entretiendra de bonnes relations avec les Vitré qui y placeront des membres de la famille suivant un usage bien établi. On voit un Rivallon en assurer la direction vers 1090-1106 : le nom renvoie à la famille châtelaine qui par son truchement garde la main sur le prieuré⁵⁰. Les moines obtiennent rapidement une paroisse dépendant de leur prieuré, c'est chose faite après accord des chanoines de Notre-Dame, l'église-mère, vers 1110⁵¹.

Cependant, le contrôle de cette église Notre-Dame demeurait un problème. La collégiale domine la vie religieuse de Vitré et jouit d'un très important patrimoine. L'installation du château nouveau marque la volonté de la surveiller plus étroitement et la famille seigneuriale n'est pas étrangère à la transformation difficile de son statut. En 1116, l'évêque Marbode, évoquant l'inconduite des chanoines, dissout la collégiale et donne Notre-Dame et ses biens à l'abbaye Saint-Melaine de Rennes. Il a consulté nombre de gens ecclésiastiques et laïcs et précise qu'il a été *rogatus etiam a dominis castelli Andrea et filiis ejus et caeteris baronibus castri...*⁵² Bien des années plus tard, en 1132, le successeur de Marbode, Hamelin, doit imposer la décision qui n'avait pas été appliquée. En fait, un compromis semble s'être institué, en 1138, les moines et les chanoines, de concert, nomment le chapelain de Notre-Dame-Saint-Pierre, l'église est passée à Saint-Melaine et les chanoines sont restés⁵³. Finalement, ce n'est qu'en 1158 que le prieuré est érigé et le seigneur en apparaît comme le vrai fondateur⁵⁴. Ce prieuré très riche a le patronage de la paroisse de Vitré qui possède l'originalité de compter deux lieux de culte : Notre-Dame parfois encore associée à Saint-Pierre et Saint-Martin, chapelle avec cimetière. L'ensemble forme la paroisse de Vitré dont le ressort s'étend aussi sur la campagne. Dès le début du XII^e siècle, la structure paroissiale et les institutions religieuses sont donc déjà bien organisées et offrent un cadre élaboré qu'il suffira de développer.

⁵⁰ [...] *Domini Rivalloni prioris de Vitriaco*, Dom MORICE, *Preuves*, col.480-481 ; version complète : Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 544/6.

⁵¹ LA BORDERIE, A. de, «Les paroisses...», *op. cit.*, pièce justificative n° 2.

⁵² Dom MORICE, *Preuves*, col. 531-532 et LA BORDERIE, A. de, «Les paroisses...», *op. cit.* ; GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé historique...*, *op. cit.*, t. VI.

⁵³ [...] *monachi et canonici, precibus Rotoaldi prioris, quemdam capellanum, Hamelinum nomine, communi assensu in ea posuerunt...*, LA BORDERIE, A. de, «Les paroisses...», *op. cit.*, pièce justificative n° 4.

⁵⁴ Dom MORICE, *Preuves*, col. 629-631.

Bourgs et bourgeois

Enfin, l'action conjuguée des pouvoirs laïc et religieux favorise l'installation d'habitants ou l'organisation de l'habitat par un biais très habituel dans l'Ouest : la fondation de bourgs. L'institution doit son succès à sa grande souplesse et l'on s'en rend bien compte à Vitré. L'appellation recouvre des situations et des créations sensiblement différentes, même si les finalités demeurent les mêmes. Fondamentalement, un *burgus* est un lotissement qui se fixe à un habitat ou simplement un pôle existant, mais il semble bien que le système du bourg soit aussi une forme d'organisation générale de l'habitat et la formule peut reprendre un habitat plus ancien. Le cas vitréen montre l'installation d'une série de bourgs sur le modèle des villes castrales de la région dont Fougères constitue un modèle, mais il est difficile de les dénombrer exactement.

La fondation de Sainte-Croix associe clairement une *cella*, c'est-à-dire le prieuré et un bourg⁵⁵. L'ensemble est réalisé sur l'emplacement de l'ancien château et Robert donne tout ce qui est à l'intérieur des anciennes fortifications que l'on appelle le Vieux Bourg⁵⁶. Le texte soulève plusieurs questions. D'abord, un bourg antérieur, œuvre du seigneur, existe déjà ; il s'agit donc, pour les moines, de le reprendre et de l'amplifier : la réputation de Marmoutier en ce domaine est solidement établie. Par ailleurs, la dénomination de Vieux Bourg ne s'oppose pas obligatoirement au nouveau bourg fondé par Marmoutier encore en gestation. Il y en a donc un autre, celui de Notre-Dame ? ou un bourg du seigneur près du château qui n'est jamais cité, mais qu'il serait logique de supposer⁵⁷. L'antériorité affirmée laisse aussi entendre que le peuplement autour ou dans la basse-cour du château s'est développé très tôt et de préférence là plutôt qu'autour du centre religieux.

L'acte demeure très général sur le statut des bourgeois. Les coutumes ainsi que la justice sont transférées aux moines mais il n'est rien dit d'éventuels droits d'usage ou obligations. Le succès ne tarde pas. Les moines achètent le terrain adjacent et une agglomération se développe autour du prieuré, sur la pente de Sainte-Croix, au point d'atteindre, dans

⁵⁵ *Notum sit quod ego Robertus de Vitriaco de fratribus Majoris monasterii terram quamdam cum omnibus consuetudinis quas in ea habebam ad burgum aedificandum et ad cellam construendam*, Dom MORICE, *Preuves*, col. 424-425.

⁵⁶ [...] *dederat Beato Martino fossati veteris interiorem ambitum quem Burgum Veterem nominabant ubi ecclesiam fundavit in honore Sancte Crucis et burgum fieri concessit...*, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 544/1, copie de La Borderie.

⁵⁷ La notice (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 544/1) récapitule les donations lors de la fondation et précise que l'endroit s'appelait à ce moment le Vieux Bourg (note 56) ; il n'en demeure pas moins que cette notice a été rédigée plus tard et peut donner une information pas totalement exacte.

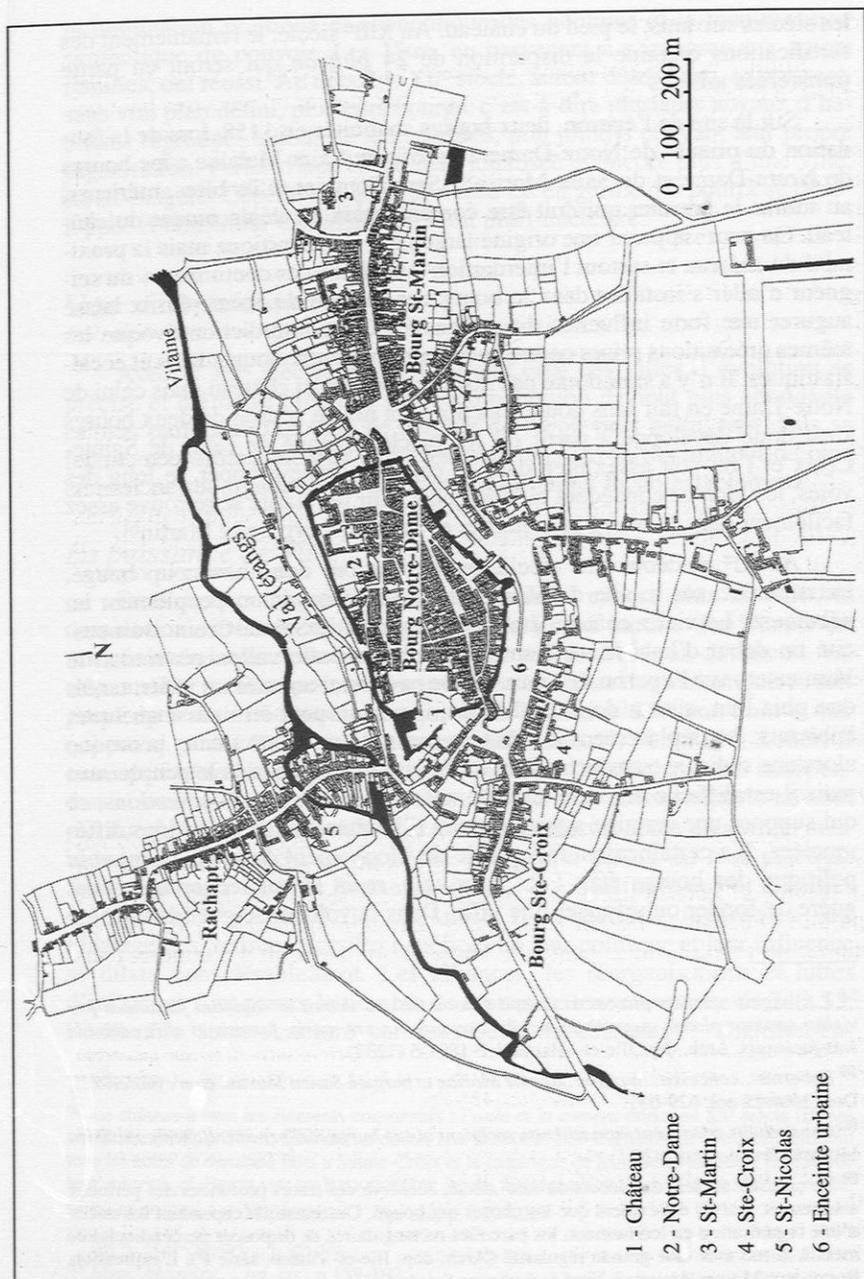


Fig. 2. - Les composantes de la ville de Vitré d'après le plan cadastral de 1811 (Relevé cadastral effectué par Sandrine Guillemin).

les siècles suivants, le pied du château. Au XIII^e siècle, le remaniement des fortifications entraîne la disparition de 24 *plateae* qui seront en partie transférées ailleurs⁵⁸.

Sur le site de l'éperon, deux bourgs sont cités en 1158, lors de la fondation du prieuré de Notre-Dame au profit de Saint-Melaine : les bourgs de Notre-Dame et de Saint-Martin⁵⁹. Sans doute sont-ils bien antérieurs, au moins le premier qui doit être contemporain du déplacement du château. On peut supposer une origine largement ecclésiastique mais la proximité du château et surtout l'interdiction aux «hommes coutumiers» du seigneur d'aller s'installer dans le bourg des moines de Sainte-Croix laisse augurer une forte influence du seigneur⁶⁰. Cette interdiction évoque les mêmes précautions prises contre la concurrence entre bourgs laïcs et ecclésiastiques. Il n'y a sans doute pas de bourg propre au château mais celui de Notre-Dame en fait sans doute fonction. Un noyau central de deux bourgs s'est donc développé à partir du XI^e siècle, flanqué de celui de Sainte-Croix et l'on voit assez bien dans le cadastre se développer, le long des voies, les *plateae* concédées au bourgeois, leur régularité se retrouve assez facilement dans le bourg aux moines et dans le bourg Saint Martin⁶¹.

Au XI^e et début XII^e siècle, les choses ont donc beaucoup bougé. Initialement, sur le site de Vitré, devait se déployer un peuplement en nébuleuse. Le vieux château établi sur la pente de Sainte-Croix avait suscité un début d'habitat, de l'autre côté du modeste vallon où coulait le Vernouset ; sur l'éperon, le vieux centre paroissial animait un *vicus*, tandis que plus loin, autour de Saint-Martin, il y avait peut-être aussi quelques habitants. Le déplacement du château, au milieu du XI^e siècle, provoque alors une radicale transformation. Il polarise beaucoup plus le peuplement mais il est difficile de parler déjà de ville au sens où nous l'entendons, ce qui suppose une certaine agglomération d'habitants et des fonctions différenciées. Il a certainement favorisé le développement du peuplement et la politique des bourgs était faite pour cela, mais le but recherché n'était guère de fonder ou refonder une ville. Dans la volonté seigneuriale prime

⁵⁸ [...] *viginti quatuor plateas in campo Quorantoni ad domos si voluerint faciendas pro viginti quatuor plateis quas dictus nobilis occupaverat pro muris, fossatis et aliis edificiis suis faciendis*, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1801-5 (1237).

⁵⁹ *Robertus... concessit... burgum Sanctae Mariae et burgum Sancti Martini cum cymiterio...*, Dom MORICE col. 629-631.

⁶⁰ *Consuetudinarios meos monachi non recipiant in suo burgo nisi per licentiam meam*, Dom MORICE, *Preuves*, col. 424.

⁶¹ Le cadastre ancien, des débuts du XIX^e siècle, conserve des traces profondes des périodes antérieures, mais il est évident que les choses ont bougé. On remarque cependant les traces d'une organisation en lotissement, les parcelles rectangulaires se disposent perpendiculairement à la rue avec une grande régularité (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, série P). L'expression Bourg-aux-Moines désigne à Vitré le faubourg Sainte-Croix.

la domination politique et économique des hommes et la manifestation symbolique du pouvoir. Les Vitré, en parvenant à s'imposer aux autres familles, ont réussi. Au début du XII^e siècle, autour du château, se pressent, sans vrai plan défini, plusieurs bourgs, c'est-à-dire plusieurs noyaux d'habitants regroupés autour de leurs églises, non jointifs et ayant leur propre organisation. Parler d'une entité individualisée et encore plus d'une ville, serait exagéré. Cependant, quelque chose est en germe qui pourra se développer et constituer une agglomération pluri-nucléaire.

Une ville se dessine

Avec le XII^e siècle, siècle du grand élan des villes, l'évolution se précise et même se précipite. La documentation devient plus abondante et plus parlante. Une ville se dessine de façon plus nette, tant dans sa forme, son urbanisme que dans ses fonctions qui la distinguent de plus en plus des bourgades d'alentour qu'elle domine incontestablement.

La puissance de Vitré

Dans la seconde moitié du XII^e siècle et encore plus au XIII^e, la domination vitréenne s'affirme avec vigueur. La famille des Vitré s'est assurée dans la place, le puissant château qui se dresse au-dessus du Val est complètement sa possession et toutes les chartes montrent que le seigneur est l'autorité incontestée qui règle la justice dans son *aula* et par qui passe, pour confirmation, toutes les décisions⁶². Vers 1130, Robert II entre peut-être en conflit avec le duc Conan II, affichant son indépendance, mais l'épisode demeure assez mystérieux et les rapports ne sont pas durablement détériorés⁶³. Les Goranton-Hervé, après un dernier soubresaut et la tentative de créer une seigneurie autour de leur place de Sérigné dans la forêt de Rennes, sont vaincus et définitivement éliminés (1156-1161)⁶⁴. Robert III et André II, nettement favorables aux Plantagenêts, retirent alors les bénéfices de leur politique et leur influence se dilate considérablement. Les alliances, les réorganisations et luttes d'influence font passer le nombre de mottes de leur mouvance de 24 à 55, l'ensemble étant structuré par un réseau de châteaux⁶⁵. Châtillon-en-

⁶² Le château a tous les éléments constitutifs : l'*aula* et la *camera* citées au XII^e siècle (BRAND'HONNEUR, M., p.79) et, sans aucun doute, une chapelle. Les seigneurs de Vitré authentifient tous les actes de donation faits à Sainte-Croix et le catalogue de leurs actes montre l'étendue de leur autorité, cf. BERTRAND DE BROUSSILLON, A. de, *La Maison de Laval (1020-1605)*, op. cit.

⁶³ BRAND'HONNEUR, M., *Manoirs...*, op. cit., p. 119-120.

⁶⁴ *Idem*, «Le lignage...», op. cit.

⁶⁵ *Idem*, *Manoirs...*, op. cit., p.189-192.

Vendelais, Chevré, Marcillé sont autant de places fortes qui permettent la domination d'un vaste territoire faisant du baron de Vitré l'un des plus puissants de la région. La vie de cour, le déploiement des activités du pouvoir ne peuvent que se répercuter sur la vie du centre principal et les retombées favoriser Vitré.

Bien plus, l'une des faiblesses de la baronnie s'effondre. La concurrence des Laval se faisait plus forte d'autant plus que la frontière était exposée à des périls croissants en raison des conflits entre la Bretagne et le roi de France. André de Vitré fait hommage à Louis IX en 1230 mais en 1237, le bourg de Sainte-Croix, mal protégé, subit de plein fouet la guerre entre le capétien et le duc⁶⁶. Les destructions sont lourdes⁶⁷. Peu de temps après cependant, l'héritière de Vitré, Philippa, épouse l'héritier de Laval, si bien qu'à la mort d'André IV, en 1251, les deux seigneuries se trouvent unies. Les changements sont considérables. L'ensemble constitue une force majeure dans la région et la nouvelle famille seigneuriale, largement française, modifie les équilibres politiques, les risques liés à la frontière tombent et se trouve mis en valeur l'autre aspect déjà largement présent mais souvent sous estimé : l'échange.

La domination politique en enclenche d'autres. Dans le domaine religieux, un doyenné centré sur Vitré renforce la centralité de ce pôle, d'autant plus que nombre d'églises paroissiales des environs, après les restitutions de l'époque grégorienne, tombent aux mains des institutions vitréennes. Notre-Dame a le patronat d'un nombre important d'églises : Balazé, Mécé, Marpiré, Saint-Didier, Saint-Symphorien de Rennes, et Sainte-Croix n'est pas en reste avec Erbrée, Luitré, Mézières-sur-Couesnon, Moutiers et Princé⁶⁸. Cela signifie que ces institutions nommaient les curés desservants et qu'un certain nombre de taxes et redevances étaient drainées vers Vitré.

C'est donc aussi un aspect de la domination économique qui se renforce. Sans revenir sur l'essor de la région, il faut en reconnaître les retombées. Des foires anciennes, de Saint-Pierre, se développent à Vitré et la croissance agricole enrichit les bourgeois. En 1158, le vieux statut

⁶⁶ LA BORDERIE, A. de, *Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XI^e-XII^e-XIII^e siècles)*, Rennes, 1888, n° CIV.

⁶⁷ En 1237, André de Vitré remet 150 livres aux hommes de Sainte-Croix en raison des dommages causés par la guerre, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1801/5.

⁶⁸ La *decania*, redevance au doyen, est signalée dans LA BORDERIE, A. de, «Les paroisses...», pièce justificative n° 2 (vers 1110) ; l'inventaire des églises détenues par Notre-Dame est dans l'acte de donation à Saint-Melaine, Dom MORICE, *Preuves*, col. 532 ; pour Sainte-Croix, FORGET, Patrice, *Un prieuré-bourg breton*, op. cit., p. 27-31.

de ceux de Sainte-Croix ne répond plus aux besoins de la croissance économique. Son imprécision devient gênante et le seigneur tente visiblement de tirer profit de la nouvelle richesse de ses dépendants⁶⁹. Une enquête par témoins est pratiquée sous l'autorité de l'évêque et, hormis ceux de la justice, beaucoup des points litigieux qui sont alors débattus portent sur des problèmes économiques liés largement aux échanges⁷⁰. Il est question de ventes et achats, de crédit forcé, de mesure seigneuriale, et la taille affiche la somme importante de 100 livres. La redéfinition des coutumes penche clairement en faveur des hommes des moines, les droits du seigneurs sont reconnus mais cantonnés dans des limites qui leur permettent de se livrer à des activités commerciales en particulier, sans être trop incommodés par les exigences monétaires ou militaires⁷¹. La fortune à laquelle parviennent certains montre l'essor de la ville et fait comprendre les visées seigneuriales. L'un d'eux, Hilderic, un artisan, possède six maisons⁷². Visiblement des changements profonds affectent au moins une part de la population. Vitré se trouve au cœur des évolutions et en centralise une part des effets en raison des pouvoirs qui y sont installés. Les fonctions de commandement s'en trouvent accrues et cela rejaillit sur le noyau urbain en gestation.

Un nouvel urbanisme ?

Cette situation favorable entraîne très certainement l'accroissement démographique. La population augmente ; cela ne peut se mesurer bien évidemment, mais des indices clairs le laissent percevoir. En 1208, l'évêque de Rennes et les abbés de Savigny et Clermont sont chargés par le Saint-Siège de vérifier la plainte du chapelain en titre de la paroisse de Notre-Dame et Saint-Martin, maître Jacques. Celui-ci se plaint d'assumer seul la responsabilité d'une multitude d'âmes. Les trois juges déclarent sa plainte justifiée estimant qu'un seul prêtre ne peut suffire : ils en instituent deux, et un clerc au moins titulaire du sous-diaconat, c'est un quasi triplement du personnel. Certes, il faut tenir compte du souci évident à cette époque de renforcer l'encadrement pastoral, mais la cause invoquée et la

⁶⁹ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 544 ; Dom MORICE, *Preuves*, col. 632-633.

⁷⁰ L'acte décrit très clairement la procédure d'enquête par témoins : on choisit six hommes de bonne renommée pour chaque partie et chacun est chargé de dire la coutume.

⁷¹ Il est révélateur que Robert III ait tenté sans succès d'imposer dans son bourg, la mesure (mine) de son château, instrument qui lui permettait de contrôler et taxer les échanges : [...] *Sciendum vero est quod sepe dictus Robertus autem minam castelli sui in burgum monachorum per violentiam noviter immiserat... quod dimisit*, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 544/9.

⁷² [...] *de sex autem Domibus Hilderici artificis de quibus eatenus contentio fuerat, perhibuerunt viri electi quos supra numeravimus se semper vidisse... monachos investos fuisse atque consuetudines earum quiete habuisse, ibidem.*

solution adoptée disent assez la forte croissance de la population⁷³. Le développement de l'emprise des constructions s'observe aussi et le réaménagement des fortifications conduit à détruire un certain nombre de maisons du bourg Sainte-Croix, dont les édifices s'étalent alors du coteau jusqu'au pied du château⁷⁴.

Tout cela change la physionomie de Vitré qui prend nombre de caractères nettement urbains et d'abord, c'est essentiel et fortement symbolique au Moyen Âge, dans le domaine des fortifications. Le château fait l'objet de multiples remaniements, il faut le maintenir en état de défense, adapté aux nécessités du moment. Dans le courant du XII^e siècle, la pierre est utilisée dans la reconstruction de la forteresse et il en subsiste au moins la porte romane à claveaux alternés bicolores, mais une reprise totale est entreprise par André III (1211-1250). Le château occupe alors l'espace triangulaire que nous lui connaissons mais de l'édifice ne sont conservées que la tour au Veel en partie arasée et quelques courtines. Auparavant, en 1209, dans la vaste basse-cour, est installée la collégiale de la Madeleine desservie par quelques chanoines richement dotés pour assurer le service du château. Ce sera à la fois la chapelle seigneuriale et la nécropole familiale

André III entreprend aussi la construction d'une enceinte urbaine entre 1220 et 1240. Sans doute avait-il été érigé des défenses de terre et de bois, fossés et palissades, pour éviter de désagréables surprises au château, mais l'édification d'une enceinte de pierre change complètement les choses. Sans doute les affrontements avec le roi de France y sont-ils pour quelque chose mais, en même temps, c'est le signe d'une puissance nouvelle de l'agglomération et un fort symbole urbain. L'enceinte englobe seulement le bourg castral Notre-Dame, ce qui correspond bien aux nécessités de la défense et aux réalités topographiques. Faite de schiste, elle a probablement le tracé de celle qui subsiste aujourd'hui et possède déjà trois portes : les portes d'En haut, d'Embas et la poterne de Gatesel au sud⁷⁵. L'ensemble renforcé par les étangs du Val présente une indéniable valeur militaire. En même temps, ces murs redéfinissent l'espace et la hiérarchie, le cœur religieux et castral s'af-

⁷³ [...] *proponente dicto Jacobo quod eadem parochia, propter multitudinem animarum, plurium indigeret ministerio sacerdotum, cum unum solum titulum et ad hoc deputatum haberet... Nos... eviderter cognovimus quod unus sacerdos nequaquam sufficere posset ad regimen animarum. Unde ne pro defectu rectorum in subjectis circa spiritalia contingat periculum, auctoritate nobis indulta, de consensu quoque partium, unum presbyterum adjecimus et alium clericum ad minus subdiaconum ; ita quod erunt semper et continue duo presbyteri ad servitium divinum et dictus clericus qui eis ministrabit...*, LA BORDERIE, A. de, «Les paroisses...», *op. cit.*, , pièce justificative n° 5, p.140.

⁷⁴ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1801/5.

⁷⁵ À l'automne 2005, une enquête architecturale a retrouvé inclus dans les courtines de la fin du Moyen Âge nombre de témoignages de cette première enceinte, *Ouest-France*, 17 octobre 2005.

ferme bien comme centre et refuge, sa prééminence se trouve physiquement manifestée. Demeurent donc en dehors les deux bourgs de Saint-Martin et Sainte-Croix qui deviennent vraiment des faubourgs.

L'urbanisation de la ville close se ressentit, sans doute, des effets de la muraille. Sans parler d'organisation vraiment préconçue, un véritable plan peut se discerner axé sur des rues est-ouest, en particulier la rue majeure qui dessert les deux portes et marque le passage de la route contrôlée par la ville, aujourd'hui les rues de la Poterie et d'Embas. La construction des murs contribua au resserrement de l'habitat qui fut en partie réorganisée. Les parcelles régulières peuvent en être un souvenir mais, au XIII^e siècle, la densité de l'habitat était certainement bien moindre que ce que nous connaissons pour les périodes ultérieures.

L'équipement urbain se complète et, dès la fin du XII^e siècle, André II (1173-1211) fonde, au pied du château, l'hôpital Saint-Nicolas, mais, mal placé, ce dernier est déménagé dès 1222 au bord de la Vilaine et devient le pôle de développement d'un faubourg sur la pente opposée à l'éperon : c'est le faubourg du Rachapt, nouveau quartier urbain sur la route de Fougères. Progressivement, les noyaux initiaux tendent à se rejoindre, sans que cela se fasse complètement et le bâti demeure certainement plus lâche dans les faubourgs. Leur marque demeure et caractérise l'organisation de ce qui devient vraiment une ville encore très modeste de quelques milliers d'habitants.

Une conscience urbaine

Une telle évolution résulte aussi de transformations dans les esprits et la société. Les habitants changent et il n'est pas impossible de rechercher la progressive prise de conscience d'une communauté urbaine. Vitré n'est d'abord que le nom du château et c'est cela qui est pris en compte quand Robert I^{er} ou Goranton I^{er} se disent de Vitré⁷⁶. Plus largement, c'est un toponyme s'appliquant à un habitat mais il n'est guère caractérisé. Le vocabulaire seigneurial traduit la première approche d'un phénomène un peu original et global. Les mots *castrum* et *castellum* désignent le château mais aussi, bien souvent, l'agglomération. Ainsi Hervé de Vitré, de la famille des Goranton, donne à Saint-Florent de Saumur le péage de ce qui transite par le *castrum vitriacum*⁷⁷. Un peu plus tard, en 1116, l'évêque Marbode cite les seigneurs du *castelli* et les barons du *castri*, les églises étant dites dans le *castrum*⁷⁸. Le château éclipse l'agglomération ou plutôt

⁷⁶ BRAND'HONNEUR, M., «Le lignage...», *op. cit.*, p. 69-70.

⁷⁷ Dom MORICE, *Preuves*, col. 493.

⁷⁸ *Ibidem*, col. 532.

lui donne son sens. S'il y avait habitat auparavant, le château l'a vraiment capté⁷⁹.

En même temps, la multiplicité des noyaux d'habitat et des statuts demeure dominante. Les actes parlent des bourgs, des bourgeois des moines ou de tel bourg. L'acte de 1158 redéfinissant les pouvoirs seigneuriaux sur le Bourg Sainte-Croix semble opposer le *castellum* où s'exerce le plein pouvoir seigneurial au *burgus* monastique⁸⁰. Les habitants se rattachent d'abord à un bourg, dépendent des chanoines ou des moines ou du seigneur. L'éclatement de la réalité se retrouve parfaitement ; Vitré ne demeure pas un simple toponyme et désigne bien un regroupement d'hommes mais la globalité n'est pas la première chose perçue. Pourtant, les choses évoluent.

En 1158, lors de la fondation du prieuré de Notre-Dame, l'acte précise que ce dernier possède les deux églises Saint-Pierre et Saint-Martin situées *in eadem villa*⁸¹. Le mot est clair. Il ne s'agit pas d'un domaine, ni d'un village, d'autant plus que quelques années auparavant l'évêque employait ce terme pour désigner Rennes⁸². Il s'agit bien de dénommer une ville. L'évêque voit donc bien plus qu'une simple agglomération, quelque chose de spécifique. Bien entendu, cela ne l'empêche pas d'en distinguer les constituants : les bourgs, mais qui sont alors vraiment intégrés dans un ensemble⁸³.

Il est vrai que dans le domaine religieux, malgré la multiplicité des institutions, une certaine unité est rapidement vécue. Les paroisses conservent des liens. Notre-Dame et Saint-Martin ne font qu'un et l'on parle en 1208 de la *parrochia de Vitreio*⁸⁴. Lors de la fondation de la paroisse de Sainte-Croix, les chanoines de Notre-Dame imposent leur sujétion. Notre-Dame demeure église mère et fournira le « chrême et les saintes huiles ». Des processions communes auront lieu entre les deux communautés, or l'on sait l'importance de ces cérémonies pour le marquage du territoire. Les moines iront à Notre-Dame aux Rameaux et aux Rogations, les cha-

⁷⁹ Encore en 1168, un accord cite la taille que Robert perçoit *in castello suo*. Dom MORICE, *Preuves*, col. 632.

⁸⁰ Un passage de la chartre est net, celui où le seigneur tente d'introduire dans le bourg la mesure de son *castellum*, cf. supra, note 69.

⁸¹ Dom MORICE, *Preuves*, col. 629.

⁸² *Ibidem*, col. 532 : *in villa Redonensis*.

⁸³ [...] *Ecclesia Sancti Petri et ecclesia Sancti Martini in eadem villa sitae cum omnibus suis redditibus et burgum Sanctae Mariae et Burgum Sancti Martini cum cymiterio et omnes redditus eorum...*, Dom MORICE, *Preuves*, col. 630.

⁸⁴ LA BORDERIE, A. de, «Les paroisses», *op. cit.*, pièce justificative n° 5, p. 140.

noines iront à Sainte-Croix à la Saint Marc : unité symbolique du territoire⁸⁵.

Il est plus difficile de percevoir ce que vivent les habitants. Ils se reconnaissent visiblement d'un bourg qui fonctionne suivant ses propres coutumes. Le fait est remarquable dans le grand accord de 1158 entre Robert et les moines de Sainte-Croix. Il est alors urgent de repreciser le statut des bourgeois qui, visiblement organisés, imposent une enquête et endiguent ce qu'ils considèrent comme des abus. On pressent une organisation dans le cadre du bourg. La taille y sera spécifique, elle ne pourra dépasser 100 livres pour l'ensemble des hommes, la justice est aux mains du prieur, etc.⁸⁶ Cependant, ces hommes qui sont, pour certains au moins, enrichis, appartiennent à un ensemble qui dépasse le bourg. Beaucoup de choses s'imposent à l'ensemble de Vitré. La taille est générale, il faudra participer à la défense et les marchands doivent utiliser une mesure commune, celle du seigneur⁸⁷. Il est aussi évoqué un début d'administration sans doute spécifique à la ville : le sénéchal et le prévôt. Significativement, en 1237, quand André de Vitré dédommage les bourgeois de Sainte-Croix en raison des dégâts occasionnés par la guerre, il précise *homines eorumdem de burgo sanctae Crucis de Vitreio* : le seigneur parle bien des hommes du bourg de Sainte-Croix mais désormais englobé dans le tout que constitue Vitré⁸⁸. L'intégration dans un ensemble vécu comme tel fait donc son chemin et l'évolution atteint son point d'aboutissement quand dans un accord de 1296 est cité par le seigneur Gui IX «le commun des bourgeois de notre ville de Vitré»⁸⁹. Par contre, si les bourgeois sont capables de faire entendre leur voix, il n'est pas question de voir naître une sorte de conseil, même embryonnaire.

Vitré se révèle donc une ville castrale largement issue de la période féodale. Cependant, le développement du phénomène urbain s'inscrit dans

⁸⁵ [...] *Processionem vero in Dominica Palmarum simul peragent monachi cum canonicis in ecclesia Beatae Mariae, nisi temporis asperitas prohibuerit. In Letania etiam majore venient canonici ad ecclesiam Sanctae Crucis ; monachi vero ibunt in Rogationibus ad ecclesiam Sanctae Mariae , Ibidem, pièce justificative n° 2, vers 1110, p. 134-136; Letania majore, Saint Marc, 25 avril, FORGET, P., op. cit., p. 39.*

⁸⁶ [...] *Quod si aliquod forisfactum in Burgo monachorum factum fuerit... sed homo monachorum pro monachis solummodo se justificabit et a monachis cogendus est. Cum Dominus Vitreensis talliam in castello suo fecerit, qua tamen C libras non excedat ; vocatus ad hoc prior Sanctae Crucis de C librais congruam partem super homines suos, prout ei visum fuerit, distribuat, et hoc semel in anno, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 544/9.*

⁸⁷ [...] *Si falsa mesura in burgo monachorum inventa fuerit pecunia hominis illius monachorum erit, persona vero ejus Domino reddetur, Ibidem.*

⁸⁸ Dom MORICE, *Preuves*, col. 905.

⁸⁹ BERTRAND DE BROUSSILLON, A. de, *La Maison de Laval (1020-1605)*, op. cit., n° 540.

un processus complexe. Le château a sans doute capté un habitat antérieur mal connu et s'est placé au centre d'une région riche de possibilités. Il ne s'agit pas d'une fondation volontaire, mais d'une lente maturation. La volonté politique de contrôler le territoire et les hommes a offert les possibilités de se développer à une agglomération aux fonctions complexes.

Comme les villes de l'Ouest, elle s'est établie à partir d'une nébuleuse de bourgs et d'habitats au statut plus ou moins précis. Ce n'est que progressivement, sous l'égide du château et de l'autorité religieuse, qu'une entité unifiée et reconnue comme telle est apparue. Toute ville s'inscrit dans son époque et il y a bien une ville de Vitré féodale. Ce n'est pas totalement celle que nous connaissons. La prospérité toilière de la fin du Moyen Âge donnera un rôle majeur aux Marchands d'Outre Mer qui profiteront aussi du prestige majeur de la famille seigneuriale. Cela permettra à Vitré de rayonner sur les marchés internationaux et de briller parmi les villes principales du duché. Apogée qui se prolonge une bonne partie de l'époque Moderne. Histoire diverse et renouvelée d'une ville aux héritages multiples.

Daniel PICHOT

Université de Rennes 2, CERIOH

RÉSUMÉ

Pour A. de La Borderie, Vitré est une pure création féodale née d'un puissant château destiné à défendre la frontière du duché. Les travaux récents remettent en partie en question cette lecture. Sur un habitat antérieur difficile à préciser, l'agglomération s'est vraiment créée à partir de la naissance de la forteresse. À travers son cas, c'est le processus classique de développement des villes secondaires de l'Ouest qui apparaît. Autour du château tenu par un puissant seigneur, se fixent plusieurs noyaux de peuplement, bourgs en général dotés d'une institution religieuse, prieuré, collégiale, hôpital. Après une phase de croissance séparée, les habitants de ces éléments prennent peu à peu conscience d'appartenir à un ensemble dont la réalité se précise dans le courant des XII^e et XIII^e siècles. Il est alors possible de parler d'une vraie ville castrale mais le château polarise le peuplement au terme d'un long parcours qui voit jouer l'influence d'éléments divers, ainsi peut-on parler de ville polynucléaire.